

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1126-20**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 2 mars 2020, le règlement suivant :

**Règlement 1126-20 régissant l'installation et l'entretien des compteurs
d'eau des immeubles résidentiels et non résidentiels**

Le Règlement 1126-20 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires.

Donné à New Richmond,
Ce 4^e jour de mars 2020

Céline LeBlanc
Greffière